

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 035-2469/17/BM

■ Attribution de subventions à Aix-Marseille Université pour l'organisation de manifestations et d'actions prévues pour le second semestre 2017 - Approbation d'une convention et mise en œuvre des conventions triennales en cours d'exécution

MET 17/4817/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Les axes prioritaires du partenariat avec l'État portent sur la valorisation du travail des équipes universitaires et de recherche et des travaux étudiants, dans le cadre de colloques ou manifestations analogues.

Ces manifestations et actions contribuent à accroître la notoriété scientifique et à développer le caractère innovant sur le territoire. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille Provence apporte une aide financière limitée complémentaire des autres financeurs.

Aussi, il est proposé de valider, d'une part, le soutien financier aux manifestations et actions annuelles portées par Aix-Marseille Université prévues pour le second semestre de l'année 2017 et, d'autre part, de valider les subventions et prix octroyés en application des conventions triennales signées en 2015 qui sont dans leur troisième et dernière année d'exécution, avec une incidence financière totale de 117 250€.

Soutien aux colloques et manifestations 2017 : 69 000€

- 3 000 € pour l'aide à l'organisation du colloque « L'immeuble et le droit des procédures collectives », le 10 novembre 2017, organisé par le CDE, Centre de Droit Économique,

- 2 000 € pour l'aide à l'organisation du colloque « L'intérêt de l'enfant : mythe ou réalité », le 5 décembre 2017, organisé par le CDE, Centre de Droit Économique,

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

- 6 000 € pour l'aide à l'organisation de « la Fête de la science 2017 », le 12 octobre 2017, organisé par le CEREGE, Centre Européen de Recherche et d'Enseignement en Géosciences et de l'Environnement,
- 1 500 € pour l'aide à l'organisation du colloque « La gouvernance de la mer Méditerranée : questions et évolutions contemporaines », du 9 au 10 novembre 2017, organisé par le CERIC, Centre d'Études et de Recherches Internationales et Communautaires,
- 2 000 € pour l'aide à l'organisation du colloque « Opportunités et menaces du numérique pour les territoires durables », du 30 novembre au 1 décembre 2017, organisé par le CERIC, Centre d'Études et de Recherches Internationales et Communautaires,
- 1 500 € pour l'aide à l'organisation du colloque « Platon et les platonistes : traduire, interpréter, commenter », du 14 au 15 octobre 2017, organisé par l'IHP, Institut d'Histoire de la Philosophie,
- 2 000 € pour l'aide à l'organisation du colloque « Justice transitionnelle et bourreaux », du 3 au 8 juillet 2017, organisé par l'ILF GERJC, Institut Louis Favoreu Groupe d'Études et de Recherches sur la Justice Constitutionnelle,
- 3 500 € pour l'aide à l'organisation de la manifestation « Université d'été de justice constitutionnelle », du 4 au 9 septembre 2017, organisé par l'ILF GERJC, Institut Louis Favoreu Groupe d'Études et de Recherches sur la Justice Constitutionnelle,
- 2 000 € pour l'aide à l'organisation du colloque « Philosophie politique et morale et doctrine juridique », du 30 au 1 décembre 2017, organisé par le Laboratoire de Théorie du Droit,
- 2 500 € pour l'aide à l'organisation du colloque « La rage dans tous ses états : des approches antiques aux recherches actuelles », du 28 au 29 septembre 2017, organisé par le TDMAM, Centre de Recherches Textes et Documents de la Méditerranée Antique et Médiévale.
- 3 000 € pour l'aide à l'organisation du colloque « Espaces de la chanson contemporaine : cartographie d'un genre en mutation », du 20 au 22 septembre 2017, organisé par le CAER, Centre Aixois d'Études Romanes,
- 6 000 € pour l'attribution dans le cadre d'un partenariat inter universitaire entre les Universités de Tübingen et Aix-Marseille Université de « deux bourses d'études, à raison de 3 000 € chacune, à deux étudiants de l'Université de Tübingen inscrits à la Faculté de Droit et de Sciences Politiques », année universitaire 2017/2018, organisées par le CERIC, Centre d'Études et de Recherches Internationales et Communautaires,
- 3 000 € pour l'aide à l'organisation du colloque « Extension du domaine de la littérature », du 13 au 15 septembre 2017, organisé par le CIELAM, Centre Interdisciplinaire d'Études des Littératures d'Aix-Marseille,
- 12 000 € pour l'aide à l'organisation de deux journées dans le cadre de la Semaine AMU Entreprises, SAE, sur les thèmes « Culture et attractivité du territoire et entrepreneuriat féminin », respectivement les 13 et 16 novembre 2017, organisées par la Direction du Partenariat avec le Monde Socio-économique,
- 3 000 € pour l'aide à l'organisation du colloque sur le thème « La vérité d'une vie », du 19 au 21 octobre 2017, organisé par le LERMA, Laboratoire d'Études et de Recherches sur le Monde Anglophone,
- 3 000 € pour l'aide à l'organisation du colloque sur le thème « Cinéma et psychanalyse : mémoire et lutte », du 6 au 7 octobre 2017, organisé par le LPCLS, Laboratoire de Psychopathologie Clinique, Langage et Subjectivité,
- 13 000 € pour l'aide à l'organisation de la manifestation sur le thème « Forum emplois/stages 2017 » le 14 novembre 2017, organisée par le SUIO, Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Remise des prix de la Métropole, au profit des étudiants récipiendaires désignés par AMU Aix-Marseille Université comme suit : 2 750 €

500 € directement à l'étudiant major de promotion du Master 2 Recherche Droit Economique, année universitaire 2016/2017, désigné par la Faculté de Droit et de Science Politique,

500 € directement à l'étudiant major de promotion du Master 2 professionnel Environnement, Sécurité et Qualité de l'Entreprise, année universitaire 2016/2017, désigné par la Faculté de Droit et de Science Politique,

750 € directement à l'étudiant ayant présenté la meilleure thèse portant sur un thème intéressant les grands problèmes émergents de droit privé ou public, année universitaire 2016/2017, désigné par la Faculté de Droit et de Science Politique,

500 € directement à l'étudiant major de promotion du « Master 2 droit et fiscalité de l'entreprise », année universitaire 2016/2017, désigné par le Centre d'Études Fiscales et Financières,

500 € directement à l'étudiant major de promotion du « Magistère 3 droit, fiscalité et comptabilité », année universitaire 2016/2017, désigné par le Centre d'Études Fiscales et Financières.

Attribution de subventions et de prix pour l'année universitaire 2017/2018 en application des conventions triennales signées en 2015 avec AMU et ses différentes composantes : subventions 44 500 € + prix 1 000 €

- 16 000 € pour la validation des modalités d'exécution de la 3^{ème} et dernière année de la convention de partenariat conclue avec Aix-Marseille Université au terme de laquelle sont prévus « La réalisation de trois études sur des thèmes d'intérêt commun et aide au fonctionnement du CRA pour un montant de 6 000 € et, par ailleurs, l'aide à la formation continue du DU « Management et achat public », formation de 5 agents des villes membres et soutien à la création et au fonctionnement de ce DU, Diplôme Universitaire, pour un montant de 10 000 €, année universitaire 2017/2018, organisés par le CRA, Centre de Recherches Administratives,

- 10 000 € pour la validation des modalités d'exécution de la 3^{ème} et dernière année de la convention de partenariat conclue avec la Ville d'Aix-en-Provence et Aix-Marseille Université au terme de laquelle est prévue « La mise en place d'un projet d'études sur le thème Attractivité de la Ville d'Aix-en-Provence, rôles et interaction entre le patrimoine, innovation et écologie », année universitaire 2017/2018, organisé par l'IAE, Institut d'Administration des Entreprises,

- 10 500 € pour la validation de la 3^{ème} et dernière année d'exécution de la convention de partenariat conclue avec Aix-Marseille Université au terme de laquelle est prévue la mise en place de trois ateliers étudiants, à raison de 3 500 €/atelier, sur des thèmes d'intérêt commun favorisant l'insertion professionnelle des étudiants « La réalisation d'un schéma de mobilité piétonne sur la zone commerciale de Plan de Campagne, réflexion à l'implication logements/activités dans le quartier des Logissons à Venelles et accompagnement de mémoire de fin d'études », année universitaire 2017/2018, organisés par l'IUAR, Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional,

- 5 500 € pour la validation des modalités d'exécution de la 3^{ème} et dernière année d'exécution de la convention de partenariat conclue avec l'Université d'Aix-Marseille au terme de laquelle sont prévus « La mise en place d'un projet de recherche appliquée sur un thème d'intérêt commun, projet d'évolution du Plan Local d'Urbanisme, PLU, de la Ville d'Aix-en-Provence, pour un montant de 5 000 €, et attribution d'un prix de 500 € mandaté directement au major de promotion du Master professionnel Droit et Métiers de l'Urbanisme et de l'Immobilier », année universitaire 2017/2018, organisés par le LIEU, Laboratoire Interdisciplinaire En Urbanisme,

- 3 500 € pour la validation des modalités d'exécution de la 3^{ème} et dernière année d'exécution de la convention de partenariat conclue avec l'Université d'Aix-Marseille au terme de laquelle sont prévus la mise en place d'un stage étudiants Mission Synergie dans le cadre du Magistère JCO sur un thème d'intérêt commun, qui sera cette année « réalisation d'un plan de communication au sein de la direction

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

des Risques du territoire du Pays d'Aix, Direction de la Mobilité », sous le tutorat de l'équipe pédagogique du Magistère pour un montant de 3 000 € et l'attribution d'un prix de 500 € mandaté directement au major de promotion du Magistère Journalisme et Communication des Organisations, année universitaire 2017/2018, organisés par le JCO, le Magistère Journalisme et Communication des Organisations.

Un tableau récapitulatif des subventions accordées pour les manifestations/colloques est présenté en annexe.

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 113 500 € à Aix-Marseille Université pour, d'une part, l'organisation des manifestations et colloques prévus au second semestre 2017, par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, certaines actions ayant déjà eu lieu, et d'approuver la convention y afférente, et, d'autre part, pour la mise en œuvre de la dernière année d'exécution des conventions en cours et d'attribuer des prix aux étudiants désignés par Aix-Marseille Université pour un montant total de 3 750€.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2015_B445 du Bureau communautaire de la CPA du 24 septembre 2015 validant les conventions de partenariat triennales avec Aix-Marseille Université agissant pour le compte du CEJU LIEU, Centre d'Etudes Juridiques d'Urbanisme Laboratoire Interdisciplinaire Environnement Urbanisme, le Magistère JCO, Journalisme et Communication des Organisations, le CRA, Centre de Recherches Administratives, l'IUAR, l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional et les conventions signées les 12 octobre et 17 octobre 2015 ;
- La délibération n° 2015_B534 du Bureau communautaire de la CPA du 29 octobre 2015 validant la convention triennale de partenariat avec Aix-Marseille Université agissant pour le compte de l'IAE, Institut d'Administration des Entreprises, et la convention signée le 28 novembre 2015 ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 021-049/16CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et, notamment, à Aix-Marseille Université et à ses étudiants.

Délibère

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Article 1 :

Sont attribuées des subventions au profit d'Aix-Marseille Université, d'une part, pour l'aide à l'organisation de manifestations et colloques et, d'autre part, pour la dernière année d'exécution des conventions triennales en cours, pour un montant total de 113 500 €.

Article 2 :

Sont attribués des prix au profit des étudiants désignés par Aix-Marseille Université pour un montant total de 3 750 €.

Article 3 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec Aix-Marseille Université.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 sur l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix -ligne 23 – 657382 et ligne 23 – 6713.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART